

Le pamphlet

P É R I O D I Q U E I N D É P E N D A N T

Paraît 10 fois par an – Rédaction/Administration: case postale 998, 1001 Lausanne – Le numéro: Fr. 4.00/Abt.: 40.– par an, payable au CCP 10-25925-4

Editorial

Il paraît que l'Allemagne manque de main-d'œuvre. C'est pour cette raison principalement que Mme Angela Merkel a annoncé au début de la semaine passée, et sans s'être assurée de l'accord des Länder, qu'elle allait accueillir huit cent mille «migrants» sur le sol de la République.

Ce manque de main-d'œuvre ne nous surprend pas. Depuis la mise en vigueur en 1996 de la loi autorisant l'avortement sur simple requête de la mère, dans les quatorze semaines suivant les dernières règles, ce ne sont pas moins de 2'296'092 enfants allemands qui ont péri avant leur naissance, soit une moyenne de 120'847 meurtres légaux par an. L'an passé, pour la première fois depuis vingt ans, on a passé sous la barre des cent mille avortements.

Sachant d'autre part que certains travailleurs touchent une rémunération de quatre euros par heure, on comprend l'intérêt pour l'industrie allemande d'accueillir huit cent mille travailleurs supplémentaires non syndiqués dans un très proche avenir.

Il reste que l'intérêt de l'industrie n'est pas identique au bien commun. En payant des salaires qui ne couvrent pas le minimum vital, le patron laisse au contribuable le soin de compléter, par la vertu des services sociaux, l'entretien du travailleur et de sa famille. L'amortissement des écoles, des hôpitaux, des routes et leur entretien courant, la sécurité publique seront assumés par ceux qui paient des impôts, dont ne font évidemment pas partie les huit cent mille Syriens ou Erythréens «invités» par la Chancellerie.

En quelques jours, Munich était envahie et le gouvernement de Bavière criait au secours. Mme Merkel a dû dès lors suspendre les accords de Schengen-Dublin, ce qui est le droit de tout Etat membre pour un temps limité, en vertu de l'art. 2 de cette convention, si l'ordre public ou la sécurité nationale l'exige.

Il est patent que l'ordre public et la sécurité nationale commandaient l'un et l'autre la suspension de la libre circulation, mais sera-ce vraiment pour un temps limité? Limité à quoi? à combien de jours, de semaines, de mois?

La réalité, on la connaît: dès que l'Union européenne aura pu, cahin-caha, organiser suffisamment de matelas dans des abris plus ou moins précaires, le flot des réfugiés va reprendre et se répandre dans tous les Etats européens, y compris la République tchèque, la Hongrie... et la Suisse.

Parmi eux, venus du Proche ou du Moyen Orient, d'Asie ou d'Afrique, il y a certainement des requérants d'asile qui étaient, dans leur pays d'origine, exposés à de sérieux préjudices

en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social déterminé ou de leurs opinions politiques. Ceux-là, une minorité – dont les insurgés membres de Daech en Syrie pourraient légitimement faire partie –, seront admis comme réfugiés reconnus et recevront un permis annuel. D'autres seront peut-être admis provisoirement et d'autres, déboutés, feront l'objet d'une décision de renvoi... qui ne sera pas exécutée.

La déclaration imprudente de Mme Merkel va créer inévitablement un appel d'air qui va susciter dans les parties les plus défavorisées du monde un immense espoir de vie meilleure, et un exode massif en direction de l'Europe. Lorsque l'Allemagne aura accueilli ses huit cent mille premiers immigrants, et qu'il y en aura huit millions à ses frontières qui réclameront le droit de bénéficier de l'asile, que fera Mme Merkel, que fera M. Junker, que fera Mme Sommaruga?

Parmi les bonnes âmes et les dames patronnesses qui agitaient ce week-end des pancartes «Welcome» à Munich et dans d'autres villes allemandes, lesquelles sont disposées à offrir à ces immigrants la moitié de leur appartement, la moitié de leur rente ou de leur salaire? Je fais le pari que leur générosité n'ira pas au-delà de la gesticulation devant les caméras de la TV et d'une contribution de dix euros le di-

manche matin, sur injonction d'un prêtre bien gras, mais soucieux d'éradiquer la misère dans le monde.

Le monde politique a tenu trois discours, successivement ou parfois même simultanément, au sujet du phénomène de l'immigration massive: certains ont dit: «Ce phénomène n'existe pas. Nos capacités d'accueil sont encore considérables.» D'autres ont proclamé: «Ces immigrants sont une chance pour nos pays, parce que leur arrivée va combler le déficit démographique et les apports de leur culture seront un enrichissement.» D'autres ont constaté: «On n'y peut rien. L'invasion est inéluctable et l'Europe sera dans vingt ans un califat.»

Ces trois positions sont fausses. Mais dire cela vous fait sentir le soufre. Avec l'arsenal judiciaire réprimant le racisme, la xénophobie et l'incitation à la haine, il est difficile de plaider pour la préservation des valeurs de civilisation chrétienne et occidentale sans être immédiatement soupçonné de préparer des génocides. Il faut louer d'autant plus le courage des hommes politiques qui ne craignent pas la critique des médias et des chaisières frustrées. Lorsque le fleuve déborde et qu'il menace de s'engouffrer dans la maison, il faut d'abord fermer la porte.

Ensuite, on avisera.

Claude Paschoud

Les nouvelles aventures

Drôle de coupable

La justice allemande continue à se distinguer. Elle a condamné en juillet un vieillard de nonante-quatre ans, Oskar Gröning, à quatre ans de prison. L'homme était accusé – il avait d'ailleurs avoué, on se demande bien pourquoi – de complicité dans le meurtre de trois cent mille juifs à Auschwitz entre 1942 et 1944. Comment s'y était-il pris? Il avait exercé la fonction de comptable dans l'administration du camp.

Il faut toutefois reconnaître au tribunal qui a condamné ce criminel endurci une certaine mansuétude: quatre ans pour avoir participé à la destruction de trois cent mille personnes, ce n'est pas cher payé, ce d'autant moins que, selon mon quotidien gratuit habituel, le condamné n'a pas été emprisonné et ne le sera probablement pas, compte tenu de son grand âge.

A noter que l'auteur du compte rendu se fait une curieuse idée de la hiérarchie militaire: d'une part, il nous présente Oskar Gröning comme un «ex-soldat SS»; d'autre part, il nous annonce que «son procès

(...) pourrait être l'un des derniers d'anciens responsables nazis». Comme si un simple soldat administratif, fût-il SS, avait disposé d'un quelconque pouvoir décisionnel!

Comme les mascarades judiciaires auxquelles elle se livre sont nécessaires à la pérennité du sentiment de culpabilité instillé en permanence à la population allemande, la «justice» de la RFA traîne devant ses tribunaux des gens parfaitement innocents, dont le seul tort est de s'être trouvés au mauvais endroit au mauvais moment.

Il est vrai que si les accusés se reconnaissent coupables, leurs persécuteurs auraient tort de se gêner.

Mariette Paschoud

Rédacteur responsable: Mariette Paschoud

ICM Imprimerie Carrara, Morges

ISSN 1013-5057

Courriel: courrier@pamphlet.ch

En direct de Sirius

Refus de «Dieudonné»?

Aux dernières nouvelles, l'humoriste presque homonyme du titre, dont les jours au théâtre parisien de *La Main d'Or* semblent comptés, a vu se dérober la possibilité de monter sur d'autres planches dans un autre théâtre, en région parisienne, pour lequel je ne ferai évidemment pas de publicité. Donc pas de Dieudonné ailleurs... ou le Diable interdit de Seine et de Seine-Saint-Denis? Un gag tout indiqué pour l'intéressé... interdit de scène, aussi, bien sûr. Pas d'absolution donc, pour notre Amalek distributeur de quenelles. On n'ose imaginer que ce soit le fait d'émules de ceux qui, à la fin des années vingt, avaient contraint Henry Ford à renier les opinions exprimées dans son journal *The Dearborn Independent*, sous peine de ne plus vendre aucun véhicule et de voir ainsi ses ouvriers réduits au chômage. Il est vrai qu'à bien analyser ses spectacles, Monsieur M'bala-M'bala partage avec Ford la particularité d'être un pacifiste... ce qui est toujours très mal porté lorsqu'aux cris pour la paix on préfère entendre traîner les sabres.

Rien à dire sur le *forcing* des immigrants...

... puisque d'autres ont choisi le thème dans ce numéro, sauf conseiller à ceux de mes compatriotes qui ont encore chez eux leur arme d'ordonnance de bien l'entretenir et de travailler leur tir... au cas où les dignes céderaient ailleurs. Car il me semble avoir noté un fléchissement de la garde aux frontières chez nos amis européens du Sud,

des Carpates et des Balkans. Mais chacun sait que cela fait plus de vingt ans que nous avons, chez nous, fait et refait les exercices qu'il faut pour peaufiner notre réaction. Pas de surprises à attendre, ou si peu; pas de trahisons non plus. Les accords de Schengen ne sont qu'un mauvais rêve: tout est sous contrôle.

J'épure... parfois

J'ai récemment fâché tout rouge une amie, parce qu'il lui a déplu que je fustige un faiseur de faux départs. Sur fond d'hormones déchaînées, je fus victime de comparaisons qui m'étaient à vrai dire indifférentes car il manquait au catalogue la seule qui m'importait: à la différence de son protégé, je ne pratique pas le «retenez-moi-zou». J'ai le doigt ferme et précis sur la détente et je suis peu prodigue de menaces, car je les tiens. C'est héréditaire. C'est pourquoi rares sont les restaurants où je ne saurais retourner et je ne compte qu'une démission dans mon CV. Il est vrai qu'à regret j'exécute parfois... dans mon carnet d'adresses.

C'est vrai que Mozart n'était pas un modèle de rectitude, que Vigny était un délateur, que Wagner était un peu maquereau, que Rebatet était fondé à trouver Honegger prétentieux¹, qu'il n'y a pas de grand homme pour son valet de pied... et qu'il est sot de juger les créateurs sur leur seul comportement. Mais les faiseurs me causent de l'allergie, surtout s'ils sont bruyants.

Un inconnu célèbre: Valentin Conrart (1603-1675)

Vous ne le connaissez pas? Et pourtant que de fois par jour entendez-vous son silence. Ils sont si nombreux, ces braves gens qui adoptent «de Conrart le silence prudent»... un silence que l'on entend partout... en particulier dans notre Europe à la population frileuse, vieillissante et croulante, plus encline à monter aux dialogues byzantins qu'aux barricades. On couine beaucoup, on s'indigne et l'on va même jusqu'à s'insurger, parfois, mais devant la télé et dans ses charentaises. En public, en revanche... Dans nos démocraties, on répugne à libérer son expression... On préfère *agir* comme Conrart.

Un voyage sur le Oueb (Oui-qui?!-Pédia) vous confirmera que le premier secrétaire perpétuel de l'Académie Française «n'a publié de son vivant aucun écrit notable» et, semble-t-il, assez peu de choses «de sa mort».

Moyennant quoi cet Immortel est demeuré inamovible à la tête de la grande institution, soucieux de ne pas causer d'incident notable... sauf à avoir fourni un bref motif d'inspiration à Nicolas Boileau («J'imite de Conrart le silence prudent» – Épître première), atteignant, ce faisant, une immortalité seconde un peu plus définitive que la première.

Max l'Impertinent

¹ Arthur... pas Denis.



Le Conseil fédéral néglige notre sécurité!

Une armée d'un effectif de cent mille hommes, complètement équipée avec un budget de cinq milliards de francs, tel était l'objectif que le conseiller fédéral Ueli Maurer avait fixé à l'annonce de la nouvelle réforme de l'armée. Ce montant de cinq milliards de francs était un argument clé de cette réforme. A côté de cela, le DEVA¹ devait s'accompagner, notamment, du rééquipement des troupes restantes et de la mise sur pied d'un système de mobilisation partielle.

Par la voix de la conseillère fédérale Widmer-Schlumpf, on sait déjà maintenant que le montant de ce budget ne sera pas tenu. Un programme de réduction des budgets est prévu dès 2016. Pire, on annonce qu'en 2019 le Département de la défense devrait être encore soumis à une cure d'amaigrissement.

Ainsi, aucun des arguments qui furent opposés à cette quatrième réforme de l'armée n'a été retenu ni transmis. On l'a déjà dit, ce DEVA, basé sur une analyse de la situation géopolitique datant de 2010, est inapproprié et ne répond en tous cas pas à ce que la Constitution fédérale impose, à savoir la défense du pays et de sa population. On continue à brader les places d'exercice, on continue à détruire ce qui reste d'équipements, de véhicules blindés, d'infrastructures.

Au-delà de la stupéfiante désinvolture affichée par le Conseil fédéral en matière de sécurité du pays, il faut relever cette inaptitude à l'anticipation. Ce n'est pas quand la

maison brûle que le Conseil municipal va voter l'achat d'un véhicule pour les pompiers. Les signes de sérieuses tensions se font jour aussi en Europe. On rechigne à acquiescer un nouvel avion de combat. On argumente que le plus important c'est la cyberguerre – un mot qui se réfère à une menace qui n'occultera jamais le fait que c'est quand même, in fine, l'homme qui fera l'attaque, tuera, assassinera, bloquera, occupera, pillera, coupera les têtes...

On agite l'épouvantail du «terrorisme» qui, à la réflexion, n'est pas une menace mais bien une forme de combat, comme l'avait fort justement caractérisé le politicien Mélenchon sur une antenne française.

Aujourd'hui il est patent que la désorganisation de la défense du pays affecte d'abord les esprits. Bien sûr les jeunes soldats accomplissent leur mission avec, souvent, une très grande conviction, mais plus haut on pense coopération, réductions, démantèlement, Partenariat pour la paix, OTAN; une sorte de malencontreuse idée qui veut que ce soit l'étranger qui vienne nous aider en situation difficile. Il est bien vilain de profiter des forces armées des autres pour se dispenser de payer sa propre protection!

Fondamentalement, le DEVA modifie foncièrement le rapport d'égalité des citoyens face à leur devoir civique de servir dans l'armée. Aujourd'hui, ce rapport change de plus en plus. S'il reste encore des soldats dont on sait qu'ils risqueraient

jusqu'à leur vie en cas de crise, s'il reste des astreints à la protection civile, nous constatons que le service civil absorbe aussi des citoyens dont le pire qui puisse leur arriver est de se laisser tomber le stylo sur le pied. Ce traitement inégalitaire se double désormais d'une méfiance crasse envers ceux qui détiennent une arme à la maison. Une confiance et aussi un pouvoir disparaissent, rendant le représentant politique tout-puissant face à une population dont on critique, de plus en plus, la capacité d'initiative et de référendum.

Il est temps d'admettre ce qui précède et d'encourager à reprendre une voie plus raisonnable les hommes et les femmes de conviction; les gens conscients qu'une nation se respecte dès lors qu'elle prend au sérieux sa sécurité, qu'elle sait défendre et protéger ses citoyens; les hommes et les femmes qui en savent le prix, non seulement en termes budgétaires mais aussi matériels et humains. A la veille des élections fédérales ce serait une bonne idée de s'en préoccuper!

Tout ceci me rappelle une phrase émise par un expert britannique à la suite d'une catastrophe ferroviaire et que l'on pourrait parfaitement transposer chez nous: «Si vous pensez que la sécurité coûte trop cher, essayez donc un accident.»

François Villard

¹ Développement de l'armée. En allemand: WEA pour *Weiterentwicklung der Armee* que d'aucuns traduisent par *Weitereliminierung der Armee*.

Le droit et les principes

«La guerre redoutable depuis longtemps entreprise contre la divine autorité de l'Église a eu l'issue qu'elle devait avoir: elle a mis en péril la société en général, et tout spécialement le pouvoir civil, qui est le principal soutien du bien public.»

Léon XIII:
encyclique *Diuturnum illud*
sur l'origine du pouvoir civil,
29 juin 1881.

Monsieur Christoph Blocher préside le comité «Non à l'adhésion insidieuse à l'Union européenne» et invite ses concitoyens à le rejoindre pour combattre l'accord que le Conseil fédéral entend conclure avec l'Union européenne (UE), accord qui implique l'obligation pour notre pays de reprendre les lois de l'UE et la reconnaissance de la Cour européenne de justice comme instance judiciaire suprême pour la Suisse, et ceci alors même que notre pays ne fait pas partie de cette union.

Très logiquement, mais d'une manière gravement lacunaire, que nous dénonçons ici, M. Christoph Blocher conclut: «Cet accord contraint la Suisse à reprendre automatiquement le droit européen, actuel et futur, dans tous les domaines concernés par des contrats conclus ou à conclure avec

Bruxelles et, en cas de litige, la Suisse devra se soumettre au droit et aux juges étrangers (...) La souveraineté de la Suisse et notre démocratie directe sont en jeu.»¹

Malgré l'évidente opportunité de cette lutte, je n'adhérerai pas à ce comité interpartitis. En voici la raison, elle est essentielle et touche au principe même du droit. Il n'appartient pas, en effet, à un régime politique, quel qu'il soit, de corriger par des moyens politiques les effets d'un crime formellement prévu par sa propre législation pénale. C'est là un principe fondamental de rectitude dans l'action et dans l'exercice responsable, civilement en particulier, de l'esprit critique.

Notre code pénal, en son titre treizième, comporte la mention et la définition du crime – oui, il s'agit bien d'un crime au sens légal! – suivant: Atteinte à l'indépendance de la Confédération. En voici la définition: «Celui qui aura commis un acte tendant à porter atteinte à l'indépendance de la Confédération ou à mettre en danger cette indépendance, ou à provoquer de la part d'une puissance étrangère, dans les affaires de la Confédération, une immixtion de nature à mettre en danger l'indépendance de la Confédération, sera puni d'une peine privative de liberté d'un an au moins.»³

Le reproche grave que je fais ici à Monsieur Christoph Blocher consiste à faire ac-

ception des personnes pour esquiver un devoir prioritaire: la dénonciation pénale, dès lors qu'elle est objectivement fondée, de quiconque agit en violation flagrante du code pénal.

En revanche, j'adhérerai aussitôt à un comité d'initiative prévoyant la dénonciation nominale et publique de toute personne dont les actes répondent à la définition de ce crime, et ceci quelles que puissent être ses fonctions officielles ou politiques.

Michel de Preux

¹ Voir notamment le *Temps*, éd. du 3 août 2015 en page 16, et le *Nouvelliste* du même jour en page 24.

² Selon l'article 10 du Code pénal «sont des crimes les infractions passibles d'une peine privative de liberté de plus de trois ans», ce qui peut être le cas de l'infraction prévue à l'article 266.

³ Art. 266 CPS. Dans son commentaire du code pénal, Paul Logoz donne les précisions suivantes au sujet de ce crime: il s'agit de «tout acte dirigé contre l'indépendance de la Confédération en tant qu'Etat souverain. On a cité comme exemple une propagande publique en faveur du rattachement de la Suisse à un autre Etat (...) L'art. 266 ch. I alinéa 2 va plus loin. Il parle non seulement d'atteinte à l'indépendance de la Confédération, mais de la mise en danger de cette indépendance (...) La loi a voulu atteindre déjà les actes préparatoires.» (Commentaire du code pénal, Partie spéciale, tome 2, p. 592/3).

Pas de passé, pas de futur

En assistant à une messe traditionnelle en latin, certains peuvent parfois s'interroger sur l'utilité et la pertinence de cette liturgie complexe, de ces gestes dont on ne saisit pas toujours la signification, de cette langue que plus personne ne comprend. Face à ces interrogations, plusieurs réponses sont possibles; celle que nous aimons donner est que tous ces éléments sont là pour exprimer un lien direct avec tous les croyants qui nous ont précédés au cours des deux mille ans d'histoire du christianisme, et qui ont célébré la messe ainsi à travers de nombreux siècles. Car la religion n'est pas seulement une foi, elle est aussi un lien entre les personnes qui partagent cette foi.

En ce sens, donc, la messe traditionnelle exprime un lien avec notre passé. Il y a évidemment beaucoup d'autres manières d'exprimer ce lien. Pourtant, on ne s'en soucie souvent pas assez. Aujourd'hui, on s'indigne – très mollement, il est vrai – de la destruction de Palmyre et de la décapitation des personnes qui entretenaient ce lieu chargé d'histoire. Mais on s'est moins ému, dans les années soixante, lorsque l'Église a procédé à des réformes – animées de bonnes ou de mauvaises intentions, là n'est pas la question – qui ont abouti à la disparition d'éléments de tradition qui nous reliaient à notre passé.

Ces réflexions nous sont venues il y a quelques semaines, au moment où commençait le fulgurant assaut lancé à l'est de l'Europe par des dizaines de milliers de migrants, dont on ne sait d'ailleurs pas exactement qui ils sont ni d'où ils viennent – comment vérifier les histoires que les médias nous racontent à leur sujet?

Nous ne voulons ni ne pouvons aborder ici tous les aspects de cette dramatique accélération de l'invasion de l'Europe. Contentons-nous d'en signaler trois.

Le premier est que ces événements se déroulent en dehors de tout cadre juridique. Les diverses législations sur l'immigration, dont on voyait déjà qu'elles n'étaient plus appliquées depuis plusieurs années, sont aujourd'hui officiellement abandonnées par les gouvernements ouest-européens – à tout le moins à l'égard des populations arabes et africaines. Pour ces dernières, y compris pour les combattants de l'Etat islamique qui vont certainement profiter de cette aubaine, l'Europe est désormais entièrement ouverte. Les migrants peuvent entrer comme ils le veulent, choisir le pays où ils veulent vivre, se déplacer partout, sans que personne ne se pose même la question de leur statut juridique¹ – comment parler de «clandestins» dès lors que le droit n'existe plus?

Le second aspect est qu'au moment où cet assaut a été lancé, les élites dirigeantes ouest-européennes ont immédiatement adopté un ton extrêmement dur et menaçant à l'égard de toute velléité de résistance. La chancelière allemande Angela Merkel s'est montrée la plus ignoble, en déclarant qu'elle ne tolérerait aucune opposition à l'arrivée des migrants, et en comparant à des nazis les Allemands qui manifestaient leur désaccord. Un de ses ministres a demandé aux principaux réseaux sociaux de censurer les réactions négatives qui y étaient publiées – vous pensiez que la Corée du Nord, c'était loin? Détrompez-vous.

Le troisième et dernier élément qui nous frappe est que, au-delà des élites politiques,

une grande partie de la population s'affiche également comme «collabo», en acclamant l'arrivée des envahisseurs. Une partie de ces réactions proviennent d'immigrés déjà installés chez nous, mais les Européens de souche ne sont pas en reste. Entre autres, des représentants de l'économie privée se sont empressés d'affirmer que nos entreprises avaient besoin de plus d'immigrés. En Suède, des policiers ont publié, apparemment de leur propre initiative, une vidéo de bienvenue: «Bienvenue dans notre beau pays. [...] Nous espérons que tout ira bien pour vous dans votre scolarité, pour trouver du travail [...]. Nous sommes pareils, vous et moi. [...] Vous pouvez croire en ce que vous voulez, quel Dieu vous voulez, exprimer votre opinion sur n'importe quel sujet, vous marier avec qui vous voulez.»

Les Européens réagissent de manière hystérique quand un péril menace la pérennité de la moindre espèce animale ou variété végétale; ils protestent mollement lorsqu'on détruit des temples anciens à plus de trois mille kilomètres de chez eux; mais ils trouvent tout à fait normal de voir leur propre identité, leur propre culture et leur propre civilisation se diluer et s'estomper face à l'arrivée massive d'autres populations, **qui ne sont pas pareilles**. Le lien avec leur propre passé ne semble décidément pas les intéresser. Et quand on n'a pas de passé, on n'a pas de futur.

Pollux

¹ C'était du moins la perspective qui s'offrait au moment où l'auteur a rédigé ces lignes avant de partir en vacances. En dépit du rétablissement des contrôles aux frontières, il est trop tôt pour décider s'il convient de reconsidérer ce jugement. (*Réd.*)

Pas inquiets ?

Le 11 septembre, on trouvait sur le site de *20 minutes* un gros titre annonçant, à propos d'un sondage, la rassurante nouvelle suivante: *Les Allemands pas inquiets de l'afflux de réfugiés*. Ils en ont de la chance, ces Teutons, me suis-je dit un peu surprise avant de passer au sous-titre, qui précisait: *Quatre personnes sur cinq ont dit que l'immigration n'avait en rien changé leur vie quotidienne*. On apprend en outre, dans le corps de l'article, que «soixante et un pour cent des Allemands ne se sentent pas menacés par l'afflux sans précédent de réfugiés dans leur pays (...) [mais se disent] toutefois mécontents de la manière dont le gouvernement gère la situation».

Comme d'habitude, les commentateurs jouent sur les mots et les chiffres afin de noyer le poisson.

Il est avéré que les résultats d'un sondage dépendent de la manière dont les questions sont posées. Il est évident qu'un individu peut ne pas se sentir dérangé ou menacé tout en craignant pour l'avenir. Il est clair aussi que, dans un pays dont l'arsenal judiciaire contre l'incitation à la haine est d'une redoutable efficacité, une partie au moins des personnes interrogées aura tendance à surveiller ses propos. De plus, il serait intéressant de savoir combien, parmi les personnes qui critiquent leur gouvernement, jugent que ce dernier se montre trop méchant et pas assez accueillant

envers toute la misère du monde. En l'absence de données précises sur ces points, il est abusif de prétendre que les Allemands ne sont pas inquiets.

L'immigration, pourtant importante en Suisse, n'a aucune influence sur ma vie quotidienne. Pour l'instant, je ne me sens absolument pas menacée par l'afflux de réfugiés qui va très bientôt, quoi qu'en dise cette bedoume de Simonetta Sommaruga, atteindre notre pays du fait de la fermeture des frontières de nos voisins. Pourtant **je suis inquiète** et très mécontente, moi aussi, de la manière dont le Conseil fédéral gère la situation.

Je ne suis apparemment pas la seule en Suisse, puisque la manifestation organisée à Genève le 12 septembre, par tout ce que la gauche compte de plus nuisible, en vue d'exiger l'ouverture des frontières et de protéger les migrants, n'a réuni que sept cents participants, celle de Lausanne en rassemblant cinq cents le 15 septembre. Même si, ce qui est fort improbable, aucun des excités de Genève ne s'est retrouvé à la place Saint-Laurent trois jours plus tard, ces chiffres sont ridicules pour des cantons qui comptent respectivement pas loin de cinq cent mille et plus de sept cent soixante mille habitants.

Il faut être journaliste pour voir dans ces manifestations un bel élan de solidarité.

M.P.

Sales spécistes

Le *spécisme* est une discrimination fondée sur l'espèce, comme le racisme sur la race – qui n'existe pas, d'ailleurs – ou le sexisme sur le sexe – qui n'existe bientôt plus non plus.

Si vous aimez manger de la viande, vous êtes *spéciste*, car la vache, le porc, l'agneau ou le poulet que vous consommez est votre égal. Il n'y a dès lors aucune raison d'abattre ces animaux pour votre plaisir, à moins qu'on ne puisse vous abattre vous-même afin de nourrir veaux, vaches, cochons, couvées.

Si vous préférez les chats aux crotales, les chiens aux crocodiles ou les poissons rouges aux baleines, vous êtes aussi un *spéciste* particulièrement pervers. D'ailleurs, rien ne justifie que vous soyez autorisé à promener votre chien en laisse si celui-ci n'a pas le droit, en retour, de vous emmener faire votre petit pipi vespéral, de vous apprendre à faire le beau ou à donner la patte.

C'est du moins ce qu'on peut inférer de la doctrine des *antisécistes* qui exigent la mise sur pied d'égalité de tous les êtres sensibles. Reste à déterminer si une mouche ou une guêpe appartient à cette catégorie, car personne ne sait trop si les insectes sont capables de souffrir. Quoi qu'il en soit, les nouveaux tyrans, dont «plus de cinq cents» – une manifestation monstre s'il en fut! –, nous dit la presse, ont défilé à Genève le samedi 22 août, sont décidés à se joindre aux emm... de tout poil qui nous pourrissent la vie sous couleur d'embellir la société.

L'histoire ne nous dit pas comment les *antisécistes* comptent s'y prendre pour obliger les animaux carnivores ou piscivores à modifier leurs habitudes alimentaires. Nous ne savons pas non plus de quoi nous pourrions nous nourrir le jour où les végétaux passeront

du statut de simples créatures vivantes à celui d'êtres sensibles.

Mais qu'importe! Ce qui compte, c'est que ces fous pourront toujours porter plainte contre l'évêque de Coire si celui-ci s'avise de citer la Genèse et de rappeler dans quelque colloque, conférence ou prêche que «Dieu bénit [l'homme et la femme] et leur dit: "Reproduisez-vous, devenez nombreux, remplissez la terre et soumettez-la! Dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel et sur tout animal qui se déplace sur la terre!"»¹.

M.P.

¹ Genèse 1/28.

Elections

Au moment de boucler ce numéro, je m'aperçois que nous n'avons pas consacré une seule ligne aux élections du 18 octobre, alors que le numéro 448 de notre périodique paraîtra après cet événement essentiel. Je m'empresse donc de combler cette regrettable lacune.

C'est la première fois que j'ai l'occasion d'assister à une campagne électorale sur le réseau social Facebook. Et je (re)découvre avec stupéfaction combien sont innombrables les candidats excellents ou au moins «prometteurs», les militants qui donnent des leçons de morale au nom de la Démocratie, ainsi que les basses manœuvres qui, par la force des choses, transforment toute quête de sièges parlementaires en foire d'empoigne.

C'est déprimant. Somme toute, j'aurais mieux fait de ne pas en parler!

M.P.

45^e anniversaire

Comme vous le savez – ou pas, au cas où vous auriez manqué notre circulaire de juillet –, nous célébrerons le 45^e anniversaire du *Pamphlet* le 5 décembre. Les personnes annoncées sont en nombre suffisant pour que nous puissions d'ores et déjà assurer que la fête aura lieu. Toutefois, notre invitation n'a pas rencontré le succès de celle du 40^e anniversaire. Peut-être a-t-elle été envoyée trop tôt. Peut-être la date choisie est-elle trop proche des fêtes de fin d'année. Peut-être le repas a-t-il été jugé trop onéreux. Peut-être, peut-être...

Peut-être, aussi, certains lecteurs ont-ils égaré la circulaire ou jugé, le délai d'inscription étant échu, qu'il était trop tard pour annoncer leur participation.

Eh bien! Il est encore temps et je rappelle ici le programme et le menu:

Programme:

Dès 11h45	Accueil et apéritif
Dès 12h30	Repas
Dès 16h00	Clôture de la fête

Nous émaillerons la réunion de brefs exposés sur des sujets d'actualité.

Menu:

Fraîcheur de féra
Mousse de fenouil et aneth
Bouquet de légumes
* * *
Cuisse de canard confite longuement
au romarin
Pommes de terre et poireaux boulangères
* * *
Tarte tatin et sa glace

Prix:

Menu complet: Fr. 60.–
Plat principal uniquement: Fr. 35.–
(vin, boissons sans alcool, café ou thé compris)

Si vous souhaitez vous annoncer, il vous suffit de nous envoyer un mot à l'adresse de notre case postale (Le Pamphlet/Case postale 998/1001 Lausanne) ou à notre adresse courriel (courrier@pamphlet.ch) en indiquant vos coordonnées et, si vous êtes accompagnés, le nombre de menus ou de plats que nous devons commander pour vous. A réception de votre inscription, nous vous enverrons un bulletin de versement que vous voudrez bien utiliser, pour confirmer votre inscription, avant le **15 octobre 2015** et nous vous communiquerons le lieu exact de la fête, ainsi que le plan d'accès et les possibilités offertes par les transports publics.

M.P.

Ne dites pas...

Ne dites pas: «Le minable spectacle offert par la section vaudoise de l'UDC à propos de l'"affaire Despot" a, au moins provisoirement, trouvé un épilogue final satisfaisant.» Dites: «Le minable spectacle offert par la section vaudoise de l'UDC à propos de l'"affaire Despot" a, au moins provisoirement, trouvé un épilogue satisfaisant.»

Mais ça risque de ne pas durer: on peut prévoir de sérieux crépages de chignons si les objectifs électoraux ne sont pas atteints.

Le pinailleur